



Ce Gouvernement Veut Nous Faire la Peau

Depuis des mois, les agent.es de la DGFIP se mobilisent avec leurs organisations syndicales contre les restructurations, les suppressions d'emplois, la destruction des missions et le projet Darmanin de liquidation de la DGFIP intitulé « Géographie revisitée », le projet de loi Dussopt de transformation de la Fonction publique.

Le gouvernement s'attaque aux fondements mêmes de ce qui fait la Fonction Publique d'aujourd'hui, notamment en remettant en cause le Statut Général des Fonctionnaires, seul rempart contre les dérives clientélistes et l'arbitraire.

Les perspectives pour la DGFIP s'inscrivent clairement dans un agenda néo-libéral qui, à l'horizon 2022, prévoit un démantèlement en bonne et due forme de l'ensemble des services publics.

Cela va de pair avec avec la remise en cause de la retraite par répartition à prestations définies, des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires. L'instauration d'un système de retraite par points est synonyme de dégradation du niveau de vie des retraité.es et de rupture de la solidarité inter-générationnelle.

A cela s'ajoute une dérive autoritaire du gouvernement qui trouve son expression dans la loi anti-manifestants et anti-manifestation votée le 5 février 2019.

La DGFIP n'est pas en reste sur ce registre répressif puisqu'elle s'est attaquée frontalement à la mobilisation sociale des agents initiée en Haute Garonne. L'administration a été déboutée de sa

demande, les collègues, assignés au tribunal, ont gagné !

Géographie revisitée, projet de loi Fonction Publique, multiples réunions sur les retraites, nous faisons le constat d'un dialogue social qui n'a plus de dialogue que le nom, les orientations gouvernementales ne variant jamais en dépit des réunions à répétition.

Il en est de même à Paris où le DRFIP refuse obstinément de communiquer sur les propositions qu'il a faites le 11 mars au Directeur général sur les restructurations



Dans ces conditions, et alors que les agent.e.s se mobilisent contre les plans destructeurs des services publics, la section CGT Finances Publiques Paris a décidé de ne pas participer à un dialogue social factice.

Nous sommes tous concernés par ces projets mortifères : tous grades, tous métiers, toutes structures, nous disons NON à la casse de la DGFIP et du statut des fonctionnaires !

Massivement engageons-nous, tous ensemble amplifions la mobilisation dans l'unité et dans la durée jusqu'au retrait des projets Darmanin et Dussopt.

Retraites, emplois, salaires



On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfip75.org

Courriel : cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49

FLUCTUAT ET MERGITUR

Régime Sec pour le Bulletin de Paye

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) devrait entrer en application dès le 1er janvier 2020 à la DGFIP. Il remplacerait le régime indemnitaire actuel (IFTS/IAT, primes de rendement et informatiques, ACF) pour faire place à deux indemnités :

► **L'Indemnité principale mensuelle de « Fonctions, Sujétion, et Expertise » (IFSE)**, prime individuelle renouvelable tous les 4 ans. Fixée par groupes de fonctions, elle comprendra 5 paliers (« débutant » à « expert »). Elle prendra en compte les « fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception », « la technicité, l'expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions » et les « sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel ».

► **le complément indemnitaire annuel (CIA)**, prime facultative, modulable de 0 à 100 % par groupes de fonctions (et liée aux enveloppes budgétaires de chaque ministère). Elle tiendra compte « des mérites, de l'engagement personnel, de la manière de servir et de l'atteinte d'objectifs ». Fondée sur l'entretien professionnel et l'appréciation de la valeur professionnelle, elle n'a pas vocation à être reconductible chaque année.

Concrètement, voici ce que cela pourrait donner :	Net Mensuel	dont IFTS, PR, ACF (net)	Poids IFTS, PR, ACF net dans le net mensuel
Inspecteur.trice (7 ^{ème})	3 123 €	968 €	31 %
Contrôleur.se (1ère Classe 8 ^{ème})	2 336 €	313 €	13 %
Agent.e (Principal.e 2 7 ^{ème})	1 926 €	220 €	11 %

Pour la CGT il s'agit d'une prime à la tête du client, soumise aux bons vouloir de nos chef.fe.s de service sans recours possible.

Parce que le service public est une mission assurée par des fonctionnaires constituant une communauté de travail, il ne peut être question d'instaurer une rémunération au mérite, collective ou individuelle. C'est contraire aux principes et valeurs de la fonction publique.

La CGT Finances Publiques revendique l'abandon du RIFSEEP, une augmentation du point d'indice, l'intégration de toutes les primes dans le traitement des fonctionnaires.

Prime Pour (la restructuration de) l'Emploi

L'arrêté du 21/12/2015 et la note RH1A du 10/03/2016 fixent le cadre de cette prime qui intervient lors de restructuration de service (fusion, fermeture) ou de réorganisation de service (création de structures infra-départementales, départementales, supra-départementales).

Cette prime concerne 2 types de mobilité :

- géographique : l'agent change de résidence administrative. Paris et les communes limitrophes forment une seule résidence, les agents parisiens en sont écartés (sauf départ hors résidence),
- fonctionnelle : l'agent reste dans sa résidence mais occupe de nouvelles fonctions exigeant une formation d'au moins 5 jours. Cette prime est de 500 € pour une formation de 5 jours, de 1 000 € entre 6 et 10 jours, de 1500€ au-delà. Les agents parisiens y sont donc éligibles.

La DRFIP de Paris refuse d'informer les collègues de leur droit à cette prime.

Lors du CTL du 21 février la présentation du volet social de la fusion des 12 SPF a été omise par la direction, notamment la note RH1A n°2019/01/7357 du 07/2/2019 sur l'accompagnement indemnitaire.

Les SPF partant en province, les agent.e.s souhaitant rester à Paris devront se former à un nouveau métier et donc avoir cette prime. La CGT fait valoir qu'il en va de même pour tous les agents concernés par ces restructurations (SPL en SFACT, STDR...).

La CGT se réjouit que les agent.es des services RH parisiens qui n'ont pas rejoint les centres de services RH (CSRH) et les services d'information aux agents (SIA) en aient bénéficié.

La CGT exige qu'un message d'information soit systématiquement diffusé aux agents concernés par cette prime.

SOUS LE PAVÉ, LA RAGE !

Droits dans le mur

Le gouvernement se livre à une attaque sans précédent contre la Fonction Publique. Pour arriver à ses fins, il s'en prend frontalement au statut des fonctionnaires: recours accrus aux contrats, rémunérations et carrières au « mérite », remise en cause du droit à mutation, externalisation vers le privé, remise en cause des instances paritaires...

► **recours accrus aux contractuels:** Le nombre d'emplois contractuels va augmenter au détriment des recrutements par concours, notamment sur des postes d'encadrement en vue d'un « *management renforcé* ». Pour justifier l'emploi massif de non-titulaires, les arguments des promoteurs du projet de loi sont d'une pauvreté affligeante : « *liberté des managers* », « *fluidité* », « *souplesse* ». Les conséquences du recrutement sous contrat en lieu et place du concours conduiraient à plus de précarité et nuirait à l'indépendance des fonctionnaires du fait d'un risque accru de pressions politiques et hiérarchiques.

► **rémunérations et carrières au « mérite :** Le projet de loi prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle et de « *mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion* ». L'objectif de cette mise en concurrence des agents et agents (titulaires aussi bien que contractuels) est limpide: une gestion individualisée avec un nivellement des rémunérations par le bas: des primes et avancements pour quelques uns et des bas salaires pour tous les autres. De plus, si une direction décide d'une ligne budgétaire à zéro €, ce sera zéro promotion !

► **remise en cause du droit à mutation:** La mobilité forcée se généraliserait. Les personnels seraient obligés de suivre leur mission, y compris géographiquement et/ ou en cas d'externalisation. Pour les fonctionnaires de l'État, il instaure la possibilité de durées minimale et maximale d'occupation de certains emplois. Tout est fait dans le projet de loi pour contraindre les agents à sortir de leur champ professionnel initial. En outre, des fonctionnaires seraient poussés vers la porte, comme dans le privé, dans le cadre des ruptures conventionnelles collectives. Une première tentative avortée a eu lieu à la Caisse des Dépôts.

► **externalisation vers le privé:** le projet de loi prévoit toute une batterie de mesures en cas d'externalisation vers le privé (détachement automatique en CDI, indemnité de départ volontaire si démission) et de suppressions d'emploi (congé de transition professionnelle, priorités de réintégration de plein droit et possibilité d'une mise à disposition d'un an vers le privé pour les agents de l'État...). Ainsi que l'a indiqué le Secrétaire d'Etat chargé de la réforme de la fonction publique « *Nous allons favoriser les départs volontaires vers le privé, avec des dispositifs qui existent en droit commun et que nous allons renforcer.* »



► **remise en cause des instances paritaires:** Les commissions administratives paritaires (CAP) seront vidées de leurs compétences sur les mutations, avancements et promotions. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, au clientélisme, à l'inégalité des droits.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont fusionner avec les comités techniques (CT), au détriment de la santé et des conditions de travail des fonctionnaires. Le projet va encore plus loin puisqu'il affirme son rôle « stratégique » sur les politiques RH en ajoutant les questions de recrutement, de formation, de mobilité, de promotion, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de handicap, liées au parcours professionnel. C'est donc plus qu'une fusion CT/CHSCT puisque ce nouveau Comité Social d'Administration absorberait certaines prérogatives actuelles des CAP. Ce qui est certain, c'est qu'il y aurait une baisse drastique en termes de moyens et d'élus.e.s pour défendre les droits et garanties de nos collègues.

Le gouvernement veut aller très vite. Il a décidé d'abrégé la discussion parlementaire: il n'y a qu'une seule lecture devant chacune des deux chambres, Assemblée et Sénat. Il veut que son texte soit adopté avant l'été pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Il y a donc urgence à poursuivre la mobilisation pour le retrait du projet de loi.

Conte de la phallocratie ordinaire

Quelle surprise de découvrir en première page d'Ulysse Paris, le 18 avril, le petit dessin d'une Shiva Super secrétaire annonçant la fête des secrétaires.

Comment le DRFiP peut-il encore se complaire dans des rapports sociaux et de sexe d'un autre siècle, décrivant avec nostalgie des poncifs sexistes ?

Chaque mot de cet article est une insulte envers nos collègues secrétaires : « *Dans l'ombre du chef* » ces secrétaires qui « *ne sont pas secrétaires d'État* » (LOL), « *entendent sans écouter, regardent sans voir, agissent avant qu'on leur demande* » et « *parlent souvent vrai* ».

Il est inexcusable qu'en 2019 notre administration colporte des clichés éculés basés sur des inégalités sociales et sexistes : Le Patron, La Secrétaire.

Si l'article tente maladroitement de « masculiniser » le mot « *secrétaire*, l'effort de féminisation n'aura pas été fourni pour les mots « *patron* » et « *chef* ».

La Bonne Paye

Depuis janvier, plusieurs collègues ne perçoivent plus leurs primes et en plus subissent des retenues injustifiées.

En cause : SIRHIUS, Louvois^(*) versant RH (remercions les responsables de la Centrale qui ont étouffé les rapports pointant les failles du système lors des périodes de test), une logique de front/ back office, qui laisse exsangue un SIA saturé de réclamations, un CSRH inexpérimenté dans l'impossibilité de faire face aux situations complexes, un Service RH parisien se démener au quotidien pour résoudre les problèmes de nos collègues (remercions le DG qui a fait le choix de vider Paris de ses compétences RH).

La CGT en appelle à la responsabilité du DRFiP et du DG pour que cette situation si prévisible cesse immédiatement.

(*) logiciel de gestion RH/payé des militaires, qui a connu un retentissant échec

Menaces sur les Gardiens

Dans le cadre des 163 emplois supprimés au 1^{er} septembre 2018, pas moins de 13 emplois des services techniques ont été liquidés : Banque (-2), Réaumur, S^t Sulpice (-3 dont 1 Berkani), Londres, Uzès, Godefroi Cavaignac, Argonne et Paganini (-2).

Deux emplois de gardien.ne.s concierges disparaissent :

- Celui du 15^{ème} Beuret devait être déplacé dans le 2^{ème} Banque. La CGT s'est battue contre la suppression de ce poste, est intervenue auprès de la Direction et les agent.e.s ont fait circuler une pétition unanimement signée. Le poste a finalement été maintenu. C'est celui du 2^{ème} Banque qui est supprimé. Une pétition intersyndicale circule contre cette suppression.
- Celui du 11^{ème} Cavaignac a été muté dans le 6^{ème} S^t Sulpice. La direction a voulu baisser de manière conséquente sa rémunération, prétextant l'absence de cadre juridique pour les heures supplémentaires. Textes à l'appui, la CGT a fait valoir que les heures supplémentaires du gardien reposaient bel et bien sur une base légale. Au final, la CGT a obtenu le rétablissement des droits de notre collègue.

Rien à déclarer ?

Le ministre Darmanin annonce ne plus vouloir de déclaration de revenus en 2020 !

Oups ! Cela risque d'être légèrement compliqué sauf à supprimer le quotient familial, à se passer des revenus sans tiers collecteurs (foncier, BIC, BNC, etc.) et à supprimer toutes les réductions et crédits d'impôts.

Notre cher ministre doit également être totalement coupé du reste du monde puisqu'il a oublié que les pays qui prélèvent déjà l'impôt à la source imposent toujours le dépôt d'une déclaration : Espagne, Etats-Unis, Grande Bretagne, Allemagne, etc. En Allemagne et aux Etats-Unis les dites déclarations sont si complexes qu'un fiscaliste est indispensable pour les remplir.

Bref le ministre ferait mieux de ne pas faire de « déclarations » intempestives.

